DEPARTEMENT
DU
BAS-RHIN

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 1er juillet 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Henri DREYFUS

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

N° CP/2013/478 - Aides en faveur de l'artisanat et conventionnement SOFARIS *- 2132*

Dispositif harmonisé d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales - Prise en charge partielle du coût de garanties bancaires accordées par la SIAGI

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à divers artisans, des subventions d'un montant total de 50 051 € au titre du dispositif harmonisé d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales mis en place en partenariat entre la Chambre de métiers d'Alsace, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin et le Département du Bas-Rhin ; les montants correspondants seront versés aux bénéficiaires en deux fois maximum après validation des décomptes définitifs par les services de la Région Alsace

- à la Société interprofessionnelle artisanale de garantie d'investissements (SIAGI), une subvention globale d'un montant de 6 005,50 € concernant la prise en charge partielle par le Département du coût des commissions et frais des garanties bancaires accordées par la SIAGI à diverses entreprises artisanales pour le premier trimestre 2013 ; la SIAGI est chargée de verser le montant correspondant à chacun des bénéficiaires.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130701-78533-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 09/07/13